Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

ID: 059-200040947-20220705-DEL2022_078-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/078

Objet : Versement d'une subvention à l'association Industrie et Transition Numérique 2022

Séance du mardi cinq juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente.

<u>Titulaires présents (57)</u>: Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Arnaud DEVILLEZ – Gaëlle LEFEVRE – Christophe LEGROIS – Sophie SPATOLA – Evelyne LORIDAN – Nathalie BAUCHART – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Marc DEHEELE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Jean-Pierre BAILLEUL - Florence BRISBART -Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER -Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Bertrand CREPIN - César STORET - Eddie DEFEVERE - Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE -Virginie DELESTRE – Cindy SCHRAEN – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Suppléants présents (4): Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Jean-Luc SCHRICKE par Delphine LEBLANC - Marie-Madeleine CAMPAGNE par Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET par Michel **BODDAERT**

Procurations (21): Brigitte GALLI à Evelyne LORIDAN - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART - Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Jacques NUNS à Samuel BEVER – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Jean-Pierre BAILLEUL – Sophie ANDRE à Gaël DUHAMEL – Didier TIBERGHIEN à Pascal DECOOPMAN – Dominique WALBROU à César STORET – Elizabeth BOULET à Valentin BELLEVAL – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Dominique DERAY à Marc DEHEELE – Luc EVERAERE à Sandrine KEIGNAERT – Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE Jean-Paul SALOME à CINDY SCHRAEN

Effectif du Conseil de Communauté: 88

Nombre de votants: 82

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général

des collectivités territoriales.



Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID: 059-200040947-20220705-DEL2022_078-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/078

Objet : Versement d'une subvention à l'association Industrie et Transition Numérique 2022

Le Campus des Métiers et des Qualifications « Industrie et Transition Numérique » est un projet porté par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI), la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), la Communauté de Communes Flandre-Lys (CCFL), la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) et la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), avec le soutien du Rectorat de Lille et de la Région Hauts-de-France.

Il a été labellisé en mars 2021 et vise à répondre à plusieurs enjeux du territoire :

- Répondre aux besoins des entreprises industrielles en formation et en recrutement,
- Apporter des solutions de formation et d'emploi à la population du territoire tant d'un point de vue scolaire qu'en formation continue ou professionnelle,
- Valoriser les formations et les métiers de l'industrie,
- Conforter l'attractivité du territoire par un dynamisme lié à l'industrie, la formation et l'innovation.

Afin de faciliter la coordination des différents acteurs territoriaux et de structurer l'animation « opérationnelle » du CMQ notamment envers les entreprises, une association « loi 1901 » a parallèlement été créée sous le nom « Campus ITN ». La CCFI est membre de droit et siège au bureau aux côtés des autres intercommunalités.

Dans le cadre du budget de fonctionnement élaboré par le Campus des Métiers et des Qualifications, tous les acteurs concernés sont sollicités (cf. budget prévisionnel en annexe).

La répartition de l'implication financière des intercommunalités est la suivante :

- o Communauté de Communes de Flandre Intérieure : 12 000 euros.
- o Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer : 12 000 euros,
- o Communauté de Communes du Pays de Lumbres : 3 000 euros,
- o Communauté de Communes Flandre Lys : 12 000 euros,
- o Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane : 12 000 euros.

Une demande de contribution au CMQ pour l'année 2022 a ainsi été envoyée au Président de la CCFI par courrier en date du 16 mars 2022, ainsi qu'une demande de renouvellement de la cotisation à l'association ITN.

Vu la délibération n°2020/112 en date du 13 octobre 2020 relative au soutien de la CCFI au Campus des Métiers et des Qualifications « Industrie et Transition Numérique » ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 ;

Il vous est proposé:

- de renouveler l'adhésion de la CCFI à l'association Industrie et Transition Numérique pour l'année 2022 pour un montant de 500 euros ;
- de valider la contribution financière de la CCFI au Campus des Métiers et des Qualifications pour un montant de 12 000 euros au titre du soutien apporté par la collectivité pour l'année 2022 ;

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID: 059-200040947-20220705-DEL2022_078-DE

- d'initier toutes les démarches administratives pour officialiser cette contribution, et de signer toute convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Vote:

Pour: 82 Contre: 0 Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté, A Hazebrouck, le 05 juillet 2022, Pour extrait certifié conforme,

Valentin BELLEVAL